

EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 7 362 pétitionnaires.

Désignation : Agricultrices et agriculteurs du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE, le 31 mars dernier, La Financière agricole du Québec (FADQ) a adopté une mesure de resserrement supplémentaire aux programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), liée à l'efficacité des modèles;

ATTENDU QUE plusieurs mesures de resserrement, représentant des compressions de plus de 80 M\$ par année, sont déjà adoptées et sont suffisantes pour assurer que l'enveloppe gouvernementale consentie à ces programmes sera respectée et qu'au surplus, une clause anti-déficit plafonne la compensation globale des programmes ASRA;

ATTENDU QUE, lors de l'annonce du budget de la FADQ, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a demandé à La Financière de lui fournir des études d'impacts sur les effets de la mesure de resserrement supplémentaire et de lui faire des recommandations ;

ATTENDU QUE cette mesure représente des compressions additionnelles de l'ordre de 85 M\$ par année pour les familles agricoles;

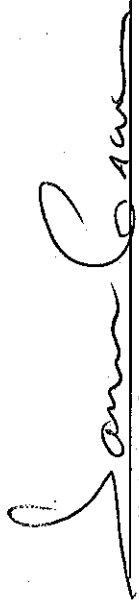
ATTENDU QUE la FADQ l'a adoptée en l'absence d'étude d'impacts sur la base de prévisions budgétaires erronées et incomplètes;

ATTENDU QUE l'évaluation de l'UPA démontre que cette mesure met en péril l'avenir de milliers de fermes, de toutes tailles, même les plus performantes, éloignées comme près des grands centres, et ce, à court ou à moyen terme, et qu'elle menace la survie du modèle agricole familial, que tous réclament sur toutes les tribunes et souhaitent protéger;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de donner à La Financière agricole du Québec la directive de retirer cette mesure.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Janvior Grondin, Beauce-Nord

05-05-2010
Date